

**COMMUNE DE ANSE**  
**ARRETE DU MAIRE**

-----

**DELEGATION A MADAME ROSELINE MHARI AGOURRAME, CONSEILLERE**  
**MUNICIPALE**

**Le Maire de la Commune de Anse,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,*

*Vu la délibération 016/2026 du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints*

*Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,*

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Considérant que tous les adjoints nommés ont reçu une délégation,

**ARRETE**

**Article 1 :**

A compter du 21 mars 2026, Mme Roseline MHARI AGOURRAME, conseillère municipale, est déléguée à l'inclusion, la dépendance et l'accessibilité

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Développement des relations entre les associations agissant dans le domaine du handicap, de la dépendance, de l'accessibilité, de l'inclusion, et l'action municipale
- Développement des actions municipales en faveur de l'inclusion
- Relations avec le CCAS dans le cadre de la délégation
- Proposition et suivi d'actions de mise en accessibilité des bâtiments, de la voirie, des supports de communication... communaux
- Actions en matière de sécurité routière et piétonne, de transports collectifs et de mode doux de déplacements durables
- Aide aux victimes

Elle sera chargée de contribuer à la communication interne et externe dans le domaine de sa délégation, en partenariat avec l'adjoint en charge des outils de communication.



**Article 2 :**

Le Maire de la commune de Anse, la Directrice Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié, transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au trésorier de la commune.

Ainsi fait et arrêté à Anse,  
Le Maire,  
Daniel POMERET

Notifié le :  
Signature de l'intéressée